

N/REF : 4/11/2025 16H45 C:000053 I:02467
V/REF : AC/C32064
V/Email reçu le Mardi 04/11/2025 a 16H45

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. XGR
IMMEUBLE : X GRALL -XGR
1-4, RUE XAVIER GRALL
.
35230 NOYAL CHATILLON SUR SEIC

Rennes, le

18 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 4 RUE XAVIER GRALL - MR JOUANOLLE 06 08 34 59 71
LOGEMENT N° 019270, PORTE N°01, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : DÉSEMBOUAGE CIRCUIT CHAUFFAGE T3

Donneur d'ordre : M. V BRIENS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 14/11

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

COUPURE D'EAU

VIDANGE RÉSEAU CHAUFFAGE

PRÉPARATION DESEMBOUEUSE ET BRANCHEMENT SUR DÉPART RETOUR CHAUFFAGE
DEPUIS CHAUDIERE

RÉSEAU TRES CHARGÉ EN BOUE

DÉPOSE DE CHAQUE RADIATEURS

DÉSEMBOUAGE DE L'ENSEMBLE DES RADIATEURS

REBRANCHEMENT CHAUDIERE

REMISE EN EAU

PURGE DE TOUS LES RADIATEUR

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT

CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 14/11/25 a 15H12 M. V BRIENS

05/11 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le

relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL133-Ff Désembouage Instal.chauf.T3	2	200,00	200,00
6,00	PBL130-Désembouage d'1 radiateur	2	50,00	300,00
TOTAL H.T.				500,00
T.V.A. a 10,00%				50,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>550,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.